

RÉSOLUTION N° 468

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT 2009-2010,
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RAPPORTS
DU COMITE DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Seizième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 347 (11), « États financiers de l'Institut pour l'exercice 2009-2010 et rapport des commissaires aux comptes » et le document IICA/JIA/Doc. 348 (11), « Seizième (2010) et Dix-septième (2011) rapports du Comité de révision de la vérification »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, lors de ses Trentième et Trente et unième réunions ordinaires, conformément aux Articles 3.c et 4.d de son Règlement intérieur, a examiné les états financiers de l'Institut correspondant aux exercices 2009 et 2010, respectivement, et les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices susmentionnés;

Que les commissaires aux comptes, dans les rapports susmentionnés, ont établi que la Direction générale a bien administré les ressources financières de l'Institut, conformément aux Règlements de l'IICA;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans ses Seizième et Dix-septième rapports, déclare avoir examiné les rapports des commissaires aux comptes susmentionnés et déterminé que le travail effectué était satisfaisant, conformément aux Règlements de l'Institut et aux normes de vérification comptable généralement acceptées;

Que le Comité exécutif, lors de ses Trentième et Trente et unième réunions ordinaires, a adopté les résolutions IICA/CE/Res. 520 (XXX-O/10) et IICA/CE/Res. 535 (XXXI-O/11), respectivement, par lesquelles il a recommandé de soumettre au Conseil interaméricain de l'agriculture les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes correspondant aux exercices 2009 et 2010, respectivement;

Que lors des Trentième et Trente et unième réunions ordinaires du Comité exécutif, par les résolutions IICA/CE/Res. 521 (XXX-O/10) et IICA/CE/Res. 536 (XXXI-O/11), ont été approuvés, respectivement, les Seizième et Dix-septième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV),

DÉCIDE :

1. D'approuver les états financiers de l'Institut 2009-2010 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.
2. De recevoir favorablement les Seizième et Dix-septième rapports du Comité de révision de la vérification contenus dans le document IICA/JIA/Doc. 347 (11).
3. D'exprimer à l'égard des membres du Comité de révision de la vérification la satisfaction et la reconnaissance des États membres de l'IICA pour le remarquable travail accompli.